



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 16 -  
SÉANCE N° 523 DU 26 SEPTEMBRE 2023

### ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE RELATIF À LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DE MARCHÉS PUBLICS D'ACHAT, DE FOURNITURE ET DE GESTION DE CONTRATS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Jonathan Guilemin (à partir de 19 h 09), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Paul Le Gal-Huamé, James Charbonnier, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 34), Samia Soultani, Vincent d'Agostino et Lucile Perin, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Bruno Flécharde a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Laurent Paviot a donné pouvoir à Bruno Bertier, Nadège Davoust a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 19 h 09), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Patrice Morin, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 34) et Henri Renié a donné pouvoir à Lucile Perin.

#### Était absente

Gwendoline Galou, conseillère municipale.

Georges Poirier et Lucile Perin sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE RELATIF À LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DE MARCHÉS PUBLICS D'ACHAT, DE FOURNITURE ET DE GESTION DE CONTRATS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 de l'ordonnance n° 2018-1074, du 26 novembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la loi n° 2010-1488, du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi n° 2019-1147, du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat redéfinissant le périmètre des clients non domestiques restant éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV),

Vu la proposition de TE53 faisant suite au bureau syndical, en date du 9 mai 2023, d'être coordonnateur d'un groupement de commandes concernant l'ensemble des sites, via un conventionnement unique à compter du 1er janvier 2025,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Laval de s'associer au groupement de commandes piloté par TE53, de par la spécificité de ce type de marché et l'expertise reconnue du coordonnateur du groupement,

Considérant les conditions tarifaires d'adhésion au groupement mentionnées dans la convention, fixées respectivement annuellement à 10 €/an par site C5, 62 €/an par site C4, et 90 €/an par site C2 ou C3,

Que la ville de Laval souhaite, par conséquent, signer la convention de groupement proposée par TE53, et poursuivre la démarche entamée depuis 2014,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'adhésion de la ville de Laval au groupement de commandes, à durée illimitée, destiné à la passation de marchés, visant à répondre aux besoins de ses membres, et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie est approuvée.

Article 2

La convention matérialisant cette adhésion, jointe en annexe, est approuvée.

Article 3

La désignation de TE53 (Territoire d'Énergie Mayenne) comme coordonnateur du groupement pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour les marchés suivants est approuvée.

Article 4

La ville de Laval autorise le président de TE53, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TE53 et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, de modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions dévolues par la convention d'adhésion.

Article 5

La ville de Laval acquittera sa part des frais facturés par TE53 pour les opérations de passation et de suivi des marchés, tels que précisés par la convention.

Article 6

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention constitutive de groupement de commandes, ses éventuels avenants, et tout document qui serait nécessaire à l'exécution des mesures liées.

Article 7

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Guillaume Agostino s'est retiré de la séance.

Guillaume Agostino et Isabelle Eymon ne prennent pas part au vote en tant que représentants de la ville au sein de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault